
Législature 2021/2026

PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION

N° 10/2021-2026

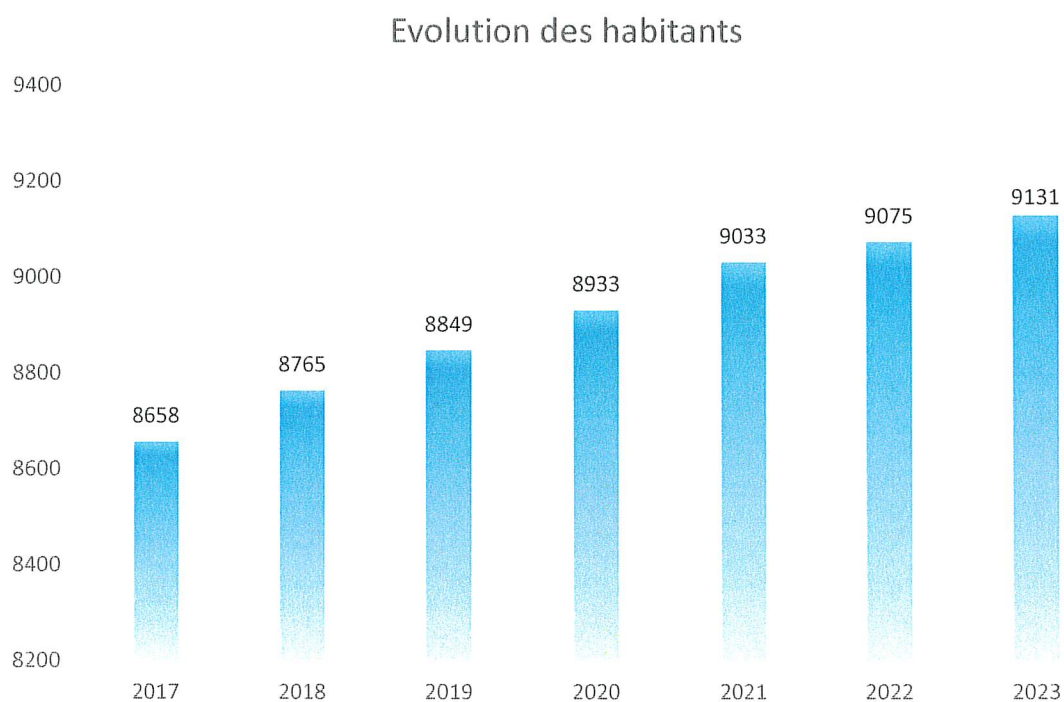
Comptes 2023

Délégués du Comité de Direction : Jean-Christophe Muller, Isabelle Jaquet, Hélió Barreto

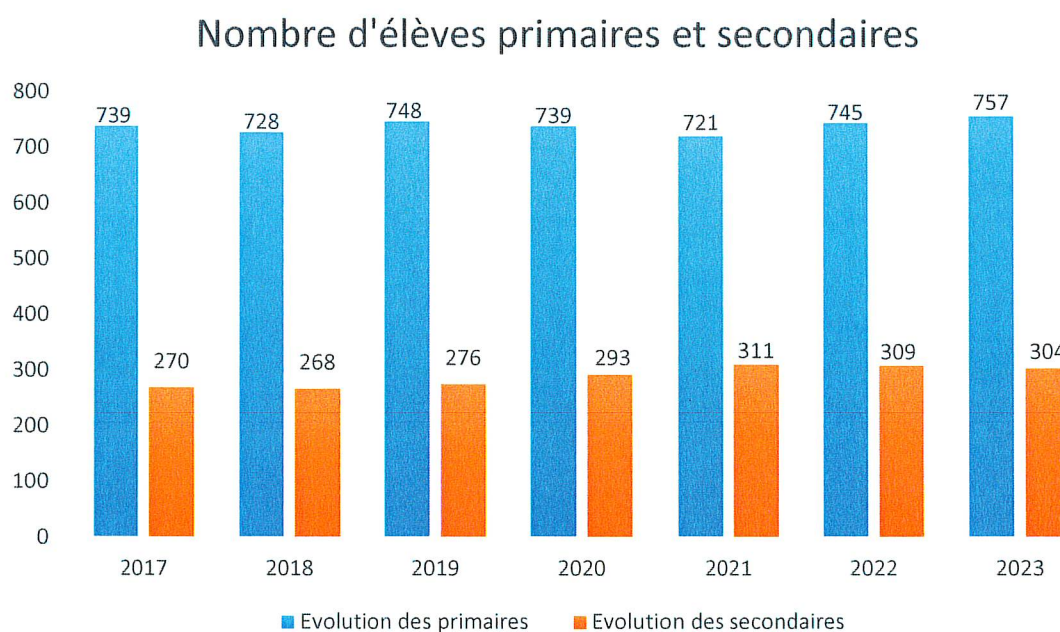
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Comité de Direction de l'Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron soumet au Conseil Intercommunal son rapport d'activité et les comptes pour l'année 2023, selon la loi sur les communes et conformément à nos statuts.

Les habitants Asse et Boiron



Les élèves de l'Etablissement Scolaire Elisabeth de Portes



Rapport d'activité

Le Conseil Intercommunal (CI)

Le Conseil Intercommunal s'est réuni 2 fois en 2023.

Le Comité de Direction (CoDir)

Le Comité de Direction s'est réuni 11 fois.

Les membres du Comité de Direction ont consacré environ 1'200 heures à la gestion de l'AEE.

Nous devons souligner les départs de

- M. Boris Mury, qui a été remplacé par Mme Pascaline Keller de la Commune de Borex
- Mme Dominique Bory, qui a été remplacée par Mme Anne Bujard-Deutsch de la Commune de La Rippe

La Présidence a été reprise par Mme Isabelle Jaquet, depuis le 1^{er} mai 2023.

Principales décisions

Les préavis que nous vous avons présentés et que vous avez adoptés, amendés ou refusés :

- N° 7/2021-2026 – Comptes 2022
Préavis adopté tel que présenté
- N° 8/2021-2026 – Budget 2024
Préavis adopté tel que présenté

L'Etablissement Scolaire Elisabeth de Portes

La collaboration avec la direction de l'Etablissement Scolaire Elisabeth de Portes (ESEP) se passe très bien.

Collaborateurs AEE

Au 31 décembre 2023, l'AEE compte 97 collaborateurs pour un équivalent plein temps de 53.17 EPT.

Unité d'Accueil pour Ecolier (UAPE)

Au 31 décembre 2023 les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

	La Boîte à Malices La Rippe (84 places)	Les Z'Eysinous Eysins (84 places)	Tournicotty Chésereux (60 places)	Les P'tits Lézards Gingins (60 places)
Matin	62% (75%) *	47% (60%)	50% (50%)	52% (57%)
Mercredi matin (1P)	79% (58%)	Accueil à La Boîte à Malices	Accueil à La Boîte à Malices	Accueil à La Boîte à Malices
Midi	98% (99%)	100% (92%)	100% (99%)	100% (100%)
Après-midi (1P-2P)	57% (55%)	53% (69%)	63% (81%)	31% (34%)
Soir	97% (95%)	96% (94%)	91% (99%)	95% (83%)

*() chiffres 2022

Le taux d'occupation du Repère se trouvant au Collège de l'ESEP à Borex-Crassier en 2023 est de 87% contre 63% en 2022. En décembre 2023, nous avons accueilli entre 11 et 19 enfants l'après-midi.

L'AEE a une autorisation pour 18 enfants et a obtenu une dérogation pour accueillir 19 enfants les lundis, mardis et jeudis après-midi.

Accueil en Milieu Familial

Les accueillant.e.s en milieu familial sont toujours géré.e.s par la Ville de Nyon par le biais d'une convention. La collaboration, tant avec la Ville de Nyon qu'avec la coordinatrice, est excellente.

13 accueillant.e.s sont agréé.e.s sur nos communes, elles et ils encadrent 94 enfants.

59 enfants sont d'âge préscolaire, et 35 sont accueillis pour du parascolaire.

Accueil collectif préscolaire (crèches)

Pour mémoire, le cadre de référence pour l'accueil collectif de jour préscolaire spécifie que les enfants doivent être pris en charge selon un taux d'encadrement éducatif global, soit : 1 personne encadrante présente pour 5 enfants présents, de la naissance jusqu'à l'âge de 18 ou 24 mois (bébés) ; 1 personne encadrante présente pour 7 enfants présents âgés de 18 ou 24 à 30 ou 36 mois (trotteurs) ; 1 personne encadrante présente pour 10 enfants présents âgés de 30 ou 36 mois à l'âge d'entrée à l'école obligatoire (grands). Nos équipes éducatives sont formées au minimum de 80 % de personnel diplômé.

Crèche de La Galiote à Eysins

La crèche dispose de 24 places, réparties en 2 groupes multi-âges : 10 bébés/trotteurs et 14 trotteurs/grands.

Crèche Les Papillons à Crassier

La crèche dispose de 44 places, soit 10 bébés, 14 trotteurs et 20 grands.

Au 31 décembre 2023, les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

	La Galiote Eysins (24 places)	Les Papillons Crassier (44 places)
Bébés		81% (87%) *
Trotteurs		88% (89%)
Grands		91% (91%)
Bébés/Trotteurs	99% (91%)	
Trotteurs/Grands	91% (95%)	

*() chiffres 2022

Les devoirs surveillés

	Nombres de contrats	
Devoirs Surveillés	01.01.2023/30.06.2023	01.09.2023/31.12.2023
1P-6P	42 contrats	49 contrats
7P-8P	25 contrats	38 contrats
Total	67 contrats	87 contrats

Comptes 2023

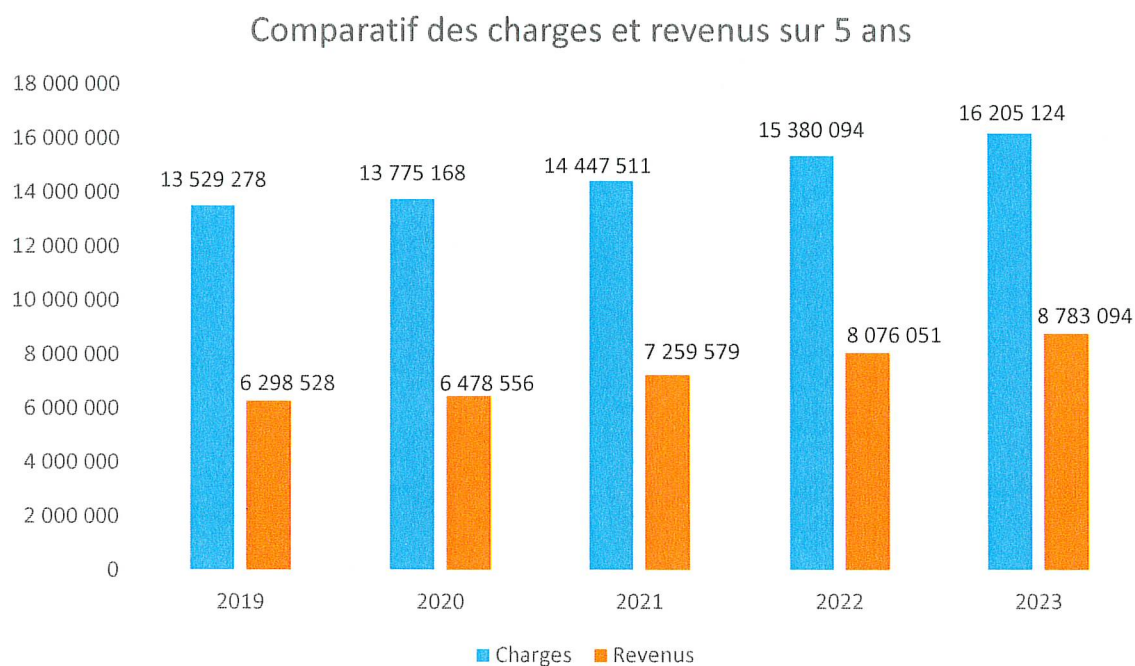
Les comptes 2023 sont comparés avec les comptes 2022 et le budget 2023.

Les comptes détaillés 2023 font partie du présent préavis.

Total des charges comparatives :

Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
CHF 7'422'029,89	CHF 8'370'290,00	CHF 7'304'042,27

Les comptes 2023 présentent un total de charges, à répartir selon l'article 26 de nos statuts, de CHF 7'422'029.89 en augmentation de CHF 117'987.62 par rapport aux comptes 2022.

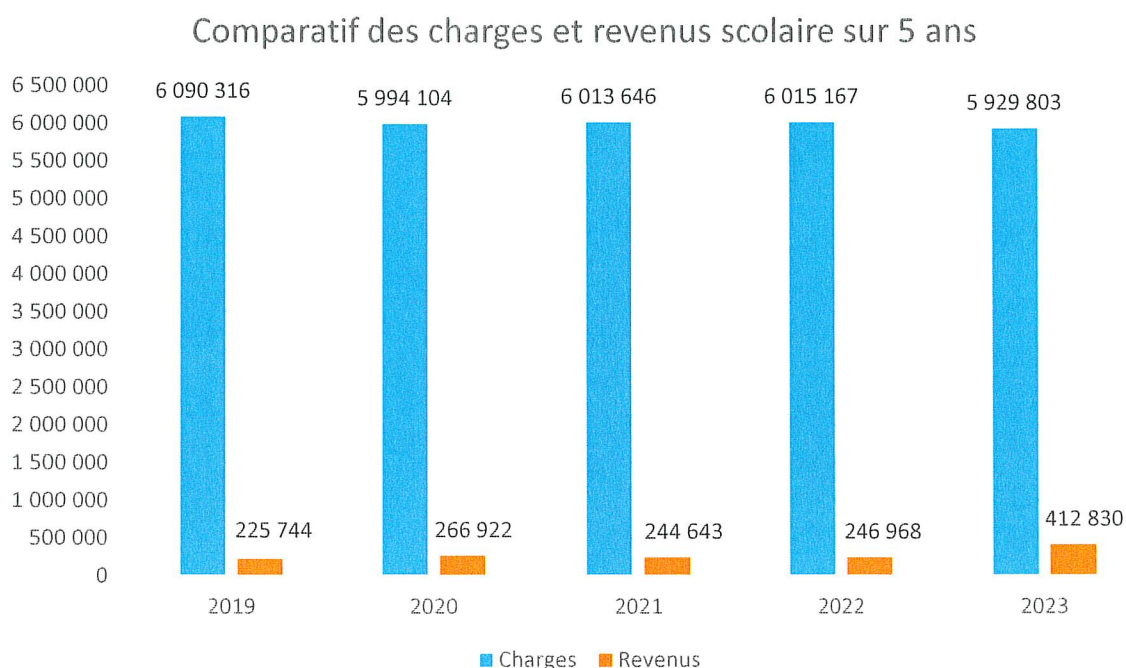


Scolaire

Total des charges comparatives :

Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
CHF 5'516'973,03	CHF 6'100'400,00	CHF 5'768'198,55

Les comptes scolaires 2023 présentent un total de charges, à répartir selon l'article 26 de nos statuts, de CHF 5'516'973,03, en diminution de CHF 251'225,52 par rapport aux comptes 2022.



Les principaux commentaires :

51.316 – Locations des salles et charges, enseignement primaire – le budget a été fait en prenant en considération l'augmentation du taux de référence qui n'a pas été appliqué.

52.316 – Locations des salles et charges, enseignement secondaire – la différence s'explique par un nouveau mode de comptabilité basé sur MCH2 qui prévoit le salaire du personnel pour certains locaux, de travaux non exécutés et un retour d'électricité trop payé sur 5 ans.

51.4659 – Autres participations de tiers – une partie des remboursements des Communes de Chésérèx, Eysins et Gingins pour les locations trop perçues pour la période de 2015 à 2023 ont été reçues. La Commune de Chésérèx s'engage à rembourser la somme totale due de CHF 464'678,14 sur trois ans. Le premier montant de CHF 157'350.- a été comptabilisé sur 2023. La Commune d'Eysins a remboursé la somme totale due de CHF 4'422,32. La Commune de Gingins s'engage à rembourser la somme totale due de CHF 24'056,49 sur deux ans. Le premier montant de CHF 12'028,25 a été comptabilisé sur 2023. La Commune de La Rippe n'a pas encore annoncé son mode de paiement et doit la somme totale de CHF 56'364,01.

717.316.1 – Loyer Bo'Resto – la différence s'explique par des travaux qui ont dû être effectués dans la cuisine qui n'étaient pas prévus.

Les autres postes n'amènent pas de commentaires.

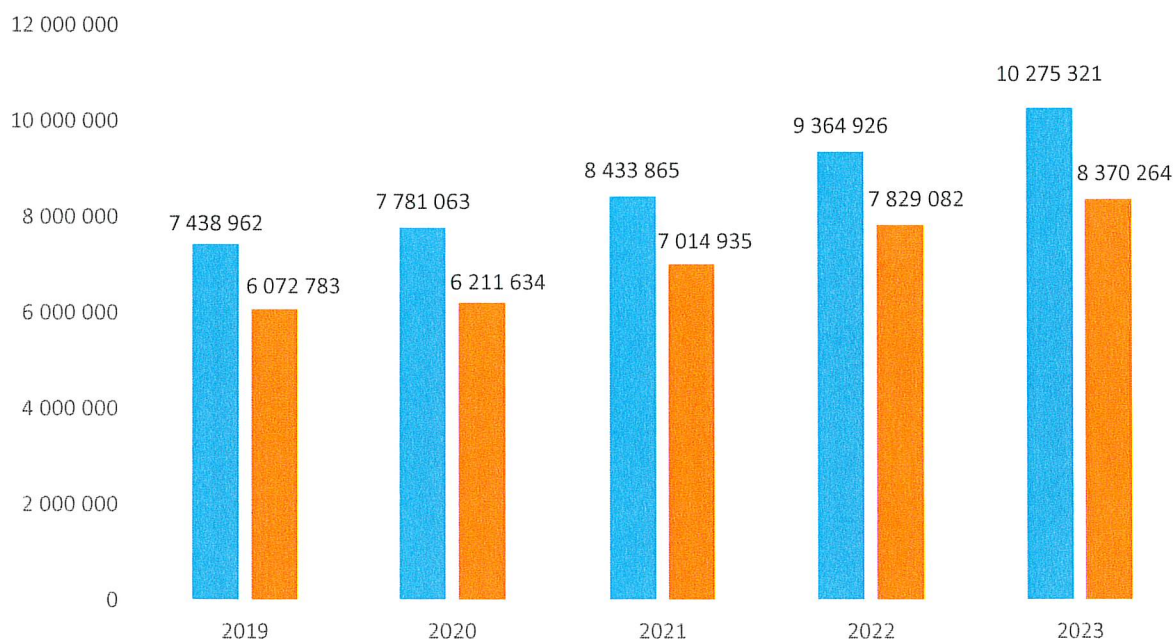
Réseau Asse et Boiron

Total des charges comparatives :

Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
CHF 1'905'056,86	CHF 2'269'890,00	CHF 1'535'843,72

Les comptes réseau 2023 présentent un total de charges, à répartir selon l'article 26 de nos statuts, de CHF 1'905'056,86, en augmentation de CHF 369'213,14 par rapport aux comptes 2022.

Comparatif des charges réseau sur 5 ans



Remarques générales :

L'AEE doit trouver des mesures supplémentaires concernant le problème d'absentéisme afin que le poste du traitement du personnel occasionnel ne cesse d'augmenter. L'année dernière le même problème avait été constaté et des mesures avaient été mises en place mais apparemment ça n'a pas porté ses fruits. Ce problème est visible principalement dans les UAPE.

Les revenus sont supérieurs à ce qui a été budgété et supérieurs aux revenus 2022 ce qui est un point positif.

Les principaux commentaires :

711.301.13 – Traitement du personnel occasionnel UAPE est toujours en progression, en UAPE, cela provient de remplacement du personnel pour des absences suite à une opération, armée pour un collaborateur et remplacement suite à un départ uniquement avec des remplaçants.

718 - Camp de jour un petit bénéfice a été fait mais comme en 2023, c'est les membres du CoDir qui se sont occupés de l'organisation générale, les vacances ont été payées par le compte 50.300.1 Indemnités Comité de Direction et ne sont pas visibles dans le compte 718.

Les autres postes n'amènent pas de commentaires.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de Direction de l'AEE prie le Conseil Intercommunal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal de l'AEE

vu le préavis n°10/2021-2026 du Comité de Direction sur les comptes 2023 ;

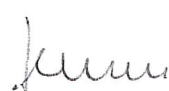
ouï le rapport de la Commission de gestion ;

considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :
1 - d'adopter les comptes 2023 tels que présentés
2 - de donner décharge au Comité de Direction et à la boursière

Ainsi délibéré en séance de Comité de Direction du 13 mars 2024 pour être soumis au prochain Conseil Intercommunal de l'AEE, le 25 avril 2024.

Au nom du Comité de Direction


Isabelle Jaquet
Présidente


Pascale Joumbat
Secrétaire Générale

